

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BELLÊME

Séance du 30 Juin 2017

**Date de la
convocation**
23/06/2017

Date d'affichage
23/06/2017

**Nombre de
membres**

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an 2017, le trente juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent SEGOUIN, Maire.

Présents :

M. Vincent SEGOUIN, Maire, M. Rémy TESSIER, Mme Catherine PEZARD, M. Jacques DEBRAY, Mme Anne-Marie SAC-EPEE, M. Eric YVARD, M. Olivier VOISIN, M. Xavier de SAINT CHEREAU, M. Eric BOUCAU, Mme Nicole TUAILLON, Mme Hélène MAUDET, M. Thierry CORTOT, Mme Mireille COSSE, M. Maurice LONY.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme Marie-France RIPEAUX à M. Eric BOUCAU
Mme Yasmine GUILLOCHON à Mme Catherine PEZARD
M. Patrice SECHET à M. Vincent SEGOUIN
Mme Sophie GENG à Mme Mireille COSSE

Absente excusée :

Mme Christiane DELVINCOURT.

Assistait à la réunion : Mme Sylvie Broussot.

Ordre du jour :

1^{ère} partie (20h30):

- Désignation des délégués aux sénatoriales

2^{ème} partie (21h00):

1. Vente de parcelles de terrain à la communauté de communes
2. Tarif cantine à la rentrée 2017-2018
3. Emprunt pour les travaux de l'église : choix de l'organisme financier
4. Contrats de vacataires pour la surveillance de l'exposition le week-end
5. Dénomination de la place du carrefour Ville Close et du square place au Blé
6. Labellisation « station verte »
7. Questions et informations diverses

M. Eric BOUCAU a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

1^{ère} partie - Désignation des délégués aux sénatoriales

Une seule liste est présentée pour l'élection des huit délégués (5 titulaires et 3 suppléants) pour Bellême qui participeront à l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Est élue par 15 suffrages exprimés et 3 bulletins blancs, la liste de la majorité composée de :

Délégués titulaires :

- Rémy TESSIER
- Hélène MAUDET
- Eric BOUCAU
- Catherine PEZARD
- Eric YVARD

Délégués suppléants :

- Nicole TUAILLON
- Jacques DEBRAY
- Marie - France RIPEAUX

2^{ème} partie

1- Vente de deux parcelles à la communauté de communes

Le Maire informe les élus que la Communauté de Communes a sollicité l'acquisition de deux parcelles situées sur la zone industrielle de la Croix Verte et cadastrées ZK 30 pour 3180 m² et et ZK 31 pour 2080 m² afin d'installer la nouvelle déchetterie.

Il suggère aux élus un prix forfaitaire de 10 euros pour l'ensemble sachant que sur une des parcelles est construit le bassin de rétention qui sera désormais à la charge de la CDC.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette cession qui sera régularisée par un acte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** la cession des parcelles ZK 30 et ZK 31 situées à la Croix Verte sur la commune de Belforêt en Perche (ex commune de Sérigny),
- **Fixe** le prix forfaitaire de 10 euros pour l'ensemble des 2 terrains représentant une surface totale de 5 260 m²,
- **Autorise** un adjoint à signer l'acte administratif qui régularisera l'opération avec la communauté de communes.

2- Tarifs cantine pour la rentrée scolaire 2017-2018

Comme chaque année il est nécessaire de définir le prix du repas facturé pour les élèves et pour les adultes prenant leur repas à la cantine scolaire.

A ce jour le tarif appliqué aux élèves est de 3.15 € et celui appliqué aux adultes est de 4.50 €.

Il est proposé pour la prochaine rentrée de fixer à 3.20 € le tarif élèves et 4.60 € le tarif aux adultes prenant leur repas à la cantine.

Le Maire demande aux élus de définir le nouveau tarif applicable à la rentrée scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Fixe** à 3.20 € le tarif applicable aux élèves à la rentrée scolaire 2017-2018
-
- **Fixe** à 4.60 € le tarif applicable aux adultes à la rentrée scolaire 2017-2018

3- Emprunt pour les travaux de l'église : choix de l'organisme financier

Le Maire fait part de l'appel d'offres pour réaliser un emprunt de 120 000 € afin de financer les travaux de l'église. Quatre établissements ont été sollicités et trois d'entre eux ont adressé leur proposition avec les caractéristiques ci-dessous :

| Organismes financiers | Durée | Périodicité | Taux | Frais de dossier | Annuité |
|-----------------------|--------|---------------|--------|------------------|-------------|
| Caisse d'Epargne | 15 ans | Annuelle | 1.41 % | 120.00 € | 8 931.86 € |
| | | Trimestrielle | 1.40 % | | 2 220.83 € |
| | 12 ans | Annuelle | 1.18 % | | 10 783.49 € |
| | | Trimestrielle | 1.17 % | | 2 683.25 € |
| Crédit Agricole | 15 ans | Annuelle | 1.62 % | 240.00 € | 9 075.64 € |
| | | Trimestrielle | 1.59 % | | 2 251.93 € |
| | 12 ans | Annuelle | 1.43 % | | 10 953.68 € |
| | | Trimestrielle | 1.40 % | | 2 720.24 € |
| | | | | | |
| Crédit Mutuel | 15 ans | Annuelle | 1.35 % | 150.00 € | 8 891.02 € |
| | | Trimestrielle | 1.35 % | | 2 212.69 € |
| | 12 ans | Annuelle | 1.30 % | | 10 865.00 € |
| | | Trimestrielle | 1.30 % | | 2 704.12 € |

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur ces offres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Opte** pour la proposition du Crédit Mutuel sur une durée de 15 ans au taux de 1.35 % pour une échéance trimestrielle
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer les documents relatifs à ce dossier.

4- Contrats saisonniers : surveillance exposition

Dans le cadre de l'exposition « Arts en Cités » installée à la mairie il convient de créer 3 emplois saisonniers pour la surveillance pendant les week-end et jours fériés du 1^{er} juillet au 31 Août 2017.

Le Contrat à durée déterminée de droit public sera établi sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif pour une durée de 5 h par WE et 2h30 par jour férié.

Le Maire demande aux élus l'autorisation de créer ces emplois saisonniers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** la création de 3 emplois saisonniers pour la surveillance de l'exposition pendant les week-end et jours fériés du 1^{er} juillet au 31 août,
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer les documents afférents.

5- Dénomination place du Carrefour Ville Close et square place au Blé

Afin de mieux identifier ces lieux, il est suggéré de leur choisir un nom. Le conseil devra se prononcer sur les choix qui seront évoqués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Choisit** de dénommer la place située près du carrefour ville close, la **place Abbé Poulain** sous réserve de l'accord des membres de la famille.
- **Choisit** de dénommer le square place au blé, **square Simone Veil** sous réserve de l'accord des membres de la famille.
- **Autorise** le Maire à entamer les démarches pour faire aboutir ces choix.

6- Labellisation station verte

Le Maire rappelle aux élus qu'un dossier de candidature a été déposé afin d'obtenir le label station verte. Cette demande a été approuvée le 7 juin dernier par la Commission Nationale du Contrôle et de Labellisation. Cependant il convient d'acter par une délibération.

Compte tenu de la richesse du patrimoine architectural et de la valorisation des atouts touristiques, la commune souhaite poursuivre la dynamique commerçante et associative et toujours améliorer son attractivité au fil du temps.

Le Maire informe que la communauté de communes des Collines du Perche Normand a la compétence « Tourisme » et prendra à sa charge la cotisation de 832 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** de déposer la candidature de la commune pour l'obtention du Label « Station Verte »
- **Autorise** le Maire à signer la charte qualité, l'accord de confidentialité et tous documents se rapportant au dossier.

La séance est levée à 21 h 45.



